



Strates

Matériaux pour la recherche en sciences sociales

5 | 1990

Conjuguer stratégies et territoires ?

Planteurs et sucriers français : les mutations exemplaires d'une filière classique

Monique Poulot-Moreau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/strates/1482>

ISSN : 1777-5442

Éditeur

Laboratoire Ladyss

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 1990

ISSN : 0768-8067

Référence électronique

Monique Poulot-Moreau, « Planteurs et sucriers français : les mutations exemplaires d'une filière classique », *Strates* [En ligne], 5 | 1990, mis en ligne le 16 mars 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/strates/1482>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Planteurs et sucriers français : les mutations exemplaires d'une filière classique¹

Monique Poulot-Moreau

- 1 Ce travail participe de la géographie des filières de production et souhaite montrer comment un *complexe d'agents économiques, politiques et administratifs*, soit un *système d'encadrement* modèle un secteur de production, lui confère une dynamique propre et pèse sur son inscription spatiale.
- 2 La filière betterave-sucre paraît, en ce sens, une des plus représentatives, vouée depuis son origine à « *moult sollicitudes* » (J. Héliot, président du Syndicat national des fabricants de sucre, 1902), cumulant les interventions de toutes sortes, et faisant figure pour les professionnels, tant par son ancienneté que par sa capacité d'adaptation, de modèle pour une autre politique agricole. Le *Betteravier Français* inaugurerait l'année 1989 par ce constat qui explicite, il me semble, ma démarche et mon choix : « *Dans la tourmente agricole dont les effets se font sentir sur les prix et les organisations de marchés, la betterave est l'un des secteurs qui jusqu'ici a su le mieux résister grâce aux structures nationales, européennes ou mondiales dont les producteurs ont su se doter* ».
- 3 De fait, le secteur betterave-sucre, après avoir connu une expansion extraordinaire ces trente dernières années, au point de devenir l'un des plus compétitifs de l'agro-alimentaire national, demeure structuré et puissant. Il prospère malgré les difficultés actuelles de l'agriculture européenne, notamment celles qui affectent les autres productions végétales à forte marge brute à l'hectare. À l'évidence, il dispose, après quelques aménagements, d'outils efficaces en temps de crise – à preuve les tentatives de généralisation ou d'adaptation du système betteravier aux autres filières de production par la Commission européenne.
- 4 Ces structures ont donc requis l'essentiel de mon attention. Certes, toutes n'ont pas donné lieu à une étude précise, notamment l'extrême amont ou aval du secteur, mais j'ai tenté leur mise en relation pour cerner au mieux les processus d'évolution. D'une part,

cette spéculation s'est concentrée dans une catégorie d'exploitations, moyennes à grandes ; d'autre part, les zones de collecte ont été profondément remodelées avec l'apparition de sucreries géantes ; enfin les redistributions régionales marginalisent certaines zones traditionnelles au profit d'espaces neufs qui offrent des systèmes d'exploitation parfaitement adaptés aux nouvelles exigences.

- 5 L'originalité du secteur, dans une Europe verte fondée sur la totale liberté de produire, a longtemps tenu à une organisation fondée sur le principe du contingentement. Seule une fraction de la production bénéficie de la garantie communautaire de prix et d'écoulement tandis que le surplus est à la charge des producteurs, agricoles et industriels, dont la rémunération varie alors au gré du marché mondial. Cette structure, héritée des années trente, a tenu la France, puis l'Europe, à l'abri des grandes crises et pénuries sucrières mondiales, notamment celles de 1974 et 1980. Surtout, elle a accompagné l'expansion de la filière et favorise l'affirmation des agriculteurs-betteraviers, véritables rentiers de l'Europe grâce à la pratique de hauts prix garantis. Enfin, cette partition de la production en quotas dotés de garanties dépressives, avec, en corollaire, des pénalisations pour dépassement, a constitué un puissant outil de restructuration des exploitations betteravières. Elle a pleinement joué dans la décennie soixante, après la remise en vigueur d'un strict contingentement, quand les grandes exploitations connaissaient une simplification des systèmes de culture et une diffusion des innovations techniques et culturelles. Les abandons massifs des exploitations de moins de vingt, voire trente hectares, lourdement pénalisées du fait de leurs faibles références, profitent aux grandes fermes désireuses d'accroître leur sole betteravière. Ils sont encouragés par les fabricants à la recherche de gains de productivité.
- 6 La restructuration du secteur betteravier dans les régions anciennes (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France) s'opère ainsi par concentration et accroissement de la sole betteravière dans les exploitations de bonne taille. Mais ces abandons ont également permis l'implantation de la culture dans de nouvelles régions aux structures adéquates : la Champagne Crayeuse et, à un degré moindre, le Plateau Picard nord dans la Somme et les plaines normandes ont ainsi profité de ces transferts. Le système de production a donc bel et bien joué – du moins dans sa première phase – un rôle fondamental dans le secteur betteravier, et contribué à modifier une géographie betteravière quasi figée depuis cent cinquante ans. D'une certaine manière, la filière anticipe de vingt ans les mutations en cours dans le secteur laitier, où l'application des quotas de production provoque nombre d'effets similaires.
- 7 En second lieu, la filière sucrière revendique l'invention des formes nouvelles d'organisation de l'agriculture que sont la formule contractuelle et la gestion interprofessionnelle. Le secteur betteravier est pourtant rarement évoqué dans les divers ouvrages relatifs au domaine contractuel : pour beaucoup, le caractère de filière obligée en fait un complexe à part, alors qu'il acquiert précisément une portée exemplaire à une période où une valorisation supplémentaire s'avère indispensable pour conserver ou conquérir des marchés. Certains le qualifient d'ailleurs de *production sous contrat de fait*, puisque les décisions concernant les volumes de production ne relèvent pas d'un dialogue entre l'industriel et les planteurs, mais sont fixées par Bruxelles. Si cette restriction est importante, elle oublie d'abord que le contingentement et ses modalités d'application ont été organisés par les professionnels eux-mêmes, ensuite qu'il n'existe plus guère de secteur sous contrat sans groupement de producteurs ou syndicat qui négocie au niveau national l'obtention d'une convention-type, enfin que le champ contractuel englobe

l'ensemble des processus de production et qu'il trouve sa pleine expression dans la fraction de production hors contingent.

- 8 Plus généralement, la majorité des études traitent de la petite culture, où l'intégration totale transforme le paysan en travailleur à façon. Symbole de la grande agriculture, la filière sucrière échappe à ce schéma, mais le contrat s'y affirme aussi comme un instrument de restructuration agricole utilisé tant par les firmes que par les agriculteurs eux-mêmes. Le champ contractuel n'a d'ailleurs cessé de s'élargir depuis les années trente et ses remaniements permanents reflètent pour une grande part les conflits entre les deux partenaires. La querelle du partage de la rémunération rejoue sans cesse, quand ce n'est pas l'interprétation même du contrat qui occupe la scène. Dans le marasme actuel, le climat contractuel s'impose d'ailleurs comme un des éléments de la stratégie industrielle. La qualité de « bon » planteur n'est plus seulement fonction des superficies mises en œuvre, mais du sérieux du travail, de l'attention portée aux conseils des services agronomiques des sucreries... Le clivage ne passe plus entre régions de grande et petite culture – les frais d'approche sont inversement proportionnels aux superficies collectées –, mais à l'intérieur des zones de grande culture (propreté des betteraves, hauteur de coupe des collets...). Désormais, c'est par le contrat – surtout avec le gel des quotas au niveau européen – que les fabricants tentent de continuer d'aménager la géographie betteravière.
- 9 Si la stratégie industrielle apparaît immédiatement lisible et surtout homogène entre les différents groupes, celle des planteurs réunis dans leur puissant syndicat est plus complexe. Les transferts massifs de quotas, jusqu'en 1975, ont été acceptés par tous, voire favorisés grâce à des modalités de calcul avantageant les expansionnistes lors des règlements-sucre successifs ; mais les difficultés actuelles ont fait éclater le front uni. En effet, les régions nouvelles ne peuvent conserver leur vocation à l'expansion qu'en exigeant un transfert des zones de production, bref en condamnant certaines régions traditionnelles. Une augmentation du quota France – à défaut de l'adoption de la solution éthanol – paraît le seul moyen de résoudre ces contradictions.
- 10 Mais la Commission européenne semble avoir adopté la thèse britannique d'un partage Nord- Sud, la production sucrière étant dévolue à la canne des pays pauvres. De surcroît l'éthanol-carburant, en dépit de réelles améliorations, fait encore figure d'aberration économique. Reste qu'une réelle mobilisation des partenaires de la filière, en forme de « lobby » rénové (les relais traditionnels à la Chambre ont été sollicités, mais aussi les écologistes), peut faire espérer un succès similaire à ceux de naguère. Le combat des betteraviers est en passe de devenir celui de l'agriculture française tout entière.

NOTES

1. Position de thèse. POULOT-MOREAU Monique, 1988. *Planteurs et sucriers français : les mutations exemplaires d'une filière classique*. Université de Paris I, 2 vol., 1176 pages, 104 cartes, 30 figures.

RÉSUMÉS

En France, la filière sucrière constitue l'un des plus anciens exemples d'agriculture sous contrat. Alors qu'on pouvait la penser figée par le système de contingents d'usine et des quotas assurant des rentes de situation, la géographie betteravière a connu, après un siècle de localisation très stable, une ample redistribution dans les trente dernières années. Le glissement s'est effectué dans des espaces neufs, où les groupes sucriers ont massivement investi.

The sugar-beet farming and industry in France, recent changes

In France, the sugar-beet production keeps being under State control by means of contractual farming and industrial quotas. It is the oldest example of State control on agricultural production. During a century, the geography of the sugar-beet production did not notably change while during the last 30 years, drastic changes have occurred due to massive industrial investments in larger and newly located farms.

INDEX

Keywords : Bassin parisien, contractual agriculture, Sugar-beet production, Production and marketing system

Mots-clés : agriculture sous contrat, Betterave sucrière, Filière

AUTEUR

MONIQUE POULOT-MOREAU

Maître de conférences à l'Université de Paris X-Nanterre, membre du GDR Agral. Dans sa thèse de doctorat (à paraître aux Éditions ECONOMICA), elle a étudié les mutations récentes de la filière sucrière.